

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien entendu dire de nouveau à l'étape du rapport. Je pensais que les membres du Nouveau parti démocratique se seraient dit que de toute façon, ils n'allaient pas changer ce projet de loi puisque le gouvernement était décidé à le faire adopter, et qu'il fallait donc se concentrer sur une question ou deux, pour le principe. Mais ce n'est pas ce qu'ils ont fait non plus. Ils reprennent toujours les mêmes amendements qu'ils voulaient voir adopter à l'étape du comité. Toutes ces questions ont déjà été débattues et les députés de l'opposition officielle vous le confirmeront, tout comme mes amis de ce côté-ci. Chacun des amendements proposés par le Nouveau parti démocratique a déjà donné lieu à de longs débats, et ils n'apportent donc rien de nouveau. Ces amendements ont été rejetés tantôt par des ministériels, tantôt par des membres de l'opposition qui se sont joints au gouvernement. Les néo-démocrates auraient certainement pu se concentrer sur des questions bien précises.

● (1542)

Je crois qu'ils ont rendu un mauvais service à la population canadienne en adoptant une attitude si bornée et aussi stupide et en présentant une telle avalanche d'amendements. Ils savaient que nous ne pourrions pas avoir un bon débat à la Chambre à l'étape du rapport ou en troisième lecture.

Je n'ai aucun scrupule à recourir à l'article 75C du Règlement. Il a été adopté par le Parlement. Il est destiné à être utilisé lorsqu'on ne peut s'entendre avec les partis de l'opposition. On fait de l'obstruction systématique. Je l'ai constaté à l'étape du comité de même qu'ici à la Chambre. C'est une tactique parlementaire. Je ne l'aime guère, mais c'est une tactique à laquelle les trois partis de l'opposition recourent très efficacement. Néanmoins, s'il s'agit d'une tactique légitime alors qu'elle n'est pas prévue dans le Règlement, il est encore plus légitime d'avoir recours à l'article 75C du Règlement lorsque le parti au pouvoir est majoritaire et déclare qu'il désire faire avancer l'étude d'un bill. C'est prévu dans le Règlement.

M. Symes: Où sont vos députés de l'Atlantique?

M. Cullen: J'entends dire: «Où sont vos députés de l'Atlantique?» J'ai annoncé cette mesure en septembre. Les députés de l'Atlantique de mon parti se sont empressés de dire que les dispositions à l'égard de ceux qui retombent en chômage et les nouveaux articles concernant les personnes qui deviennent ou redevenaient membre de la population active étaient trop strictes et auraient des répercussions trop lourdes dans leurs régions. Ils m'ont présenté des arguments raisonnables et nous avons apporté des changements. Nous avons modifié les dispositions à l'égard de ceux qui retombent en chômage. Elles s'appliqueront seulement dans les régions où le taux de chômage est inférieur à 11.5 p. 100 si bien que les régions où le chômage sévit le plus durement seront épargnées.

Les députés de l'Atlantique ont beaucoup travaillé même si la chambre était ajournée. Ils n'ont pas attendu notre retour ici. Ils sont vite venus me voir même si la Chambre ne siégeait pas et ont réussi à faire apporter ces changements. Je continue

Bill C-14—Attribution du temps

à entendre les instances de mes collègues et je reviens sur mes décisions dans certains domaines. Je fais ce que je peux pour satisfaire les députés qui me présentent des demandes légitimes. Toutefois, les néo-démocrates ont rempli le *Feuilleton* de leurs amendements qui tous ont été débattus. Je crois qu'ils ont rendu là un mauvais service à leur parti et en tout cas à la population canadienne.

Si les députés néo-démocrates avaient voulu engager un débat honnête nous aurions été disposés à discuter des qualités ou des défauts de cette mesure, mais ils ont préféré proposer toute une ribambelle d'amendements, ce qui était beaucoup moins intelligent. L'article 75C du Règlement est destiné à être utilisé dans des situations comme celle-ci, et je n'ai aucun scrupule à le faire.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je peux en tout cas signaler à la Chambre que nous allons nous opposer à cette motion de clôture. Il existe des cas justifiant le recours à cette méthode et nous le savons tous fort bien. Je tiens cependant à citer un passage tiré de la quatrième édition de Beauchesne, à la page 140.

Si l'on a établi la clôture, c'est avant tout pour mettre fin aux débats qui s'éternisaient et non pour abolir les débats.

Où peut-on dire que le débat se soit éternisé dans le cas du présent bill? Le 9 novembre dernier, les députés ont parlé pendant trois heures et 50 minutes dans le cadre du débat de deuxième lecture et le 10 novembre—les deux jours, le total a été de trois heures et 50 minutes lors du débat de deuxième lecture. C'est tout, monsieur l'Orateur. Nous avons alors repris ce débat à la Chambre le 18 décembre...

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est devant l'insistance de l'opposition officielle que nous avons proposé de procéder à un vote oral à la Chambre cette fois-là. L'opposition officielle n'a rien trouvé à reprocher à ce que ce débat soit limité. L'opposition officielle a demandé une répartition du temps de parole lors du débat de deuxième lecture.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas entendre les radotages du ministre. Il avait à moitié raison lorsqu'il a fait ses remarques concernant le NPD et maintenant il se trompe complètement. Il y a eu trois heures et 50 minutes de débat le 9 et le 10 décembre. Cette semaine, les 18 et 19 décembre, nous avons consacré en tout et pour tout six heures et 46 minutes à l'étape du rapport; donc dix heures et 36 minutes jusqu'à présent concernant cette mesure législative affectant un million de chômeurs et tous les Canadiens qui cotisent à l'assurance-chômage à raison de deux milliards de dollars par an. Si nous retranchons 30 minutes pour les interventions portant sur des questions de procédure le 18 décembre, cela nous ramène à dix heures de débat à la Chambre jusqu'à présent et quant aux discours qui ont été prononcés jusqu'ici dans le cadre de ce débat, seulement 28 députés sur 265 ont pu prendre la parole, soit sept libéraux, neuf conservateurs, huit néo-démocrates et quatre créditistes ou indépendants. Cela ne constitue pas un débat qui s'éternise.